

**Vous envisagez de fêter l'anniversaire de votre enfant à l'îlot - la plaine des pirates. Nous mettrons tout en oeuvre pour que votre enfant en garde un merveilleux souvenir !**

### **Déroulement :**

Nous vous remercions de vous présenter 5 minutes avant votre créneau à l'accueil afin qu'un de nos pirates vous installe à votre table-anniversaire. Il est inutile de vous présenter avec trop d'avance. En effet si la table était réservée lors du créneau précédent, nous ne pourrons vous installer avant le début de votre créneau. Ainsi merci de signifier aux invités d'arriver simplement à l'heure. L'un de nos pirates vous apportera le gâteau à la table, ainsi que tous les autres éléments en option (soda, jetons de karting, snack...). Les tables-anniversaire sont réservées durant un créneau de 2 heures, après avoir libéré l'espace anniversaire de vos effets personnels, les enfants ont la possibilité de rester dans les jeux le temps qu'ils souhaitent.

### **Réervation :**

Si vous souhaitez réserver pour l'anniversaire de votre enfant :

1-Définissez quelle formule correspond à vos attentes

**(8 enfants minimum en comptant votre enfant) POUR LA FORMULE MOUSSAILLON**

**(5 enfants minimum en comptant votre enfant) POUR LA FORMULE MINI MOUSS'**

2-Prenez contact avec L'îlot- la plaine des pirates afin de connaître les disponibilités.

3-Une fois la date et l'heure convenues avec L'îlot-la plaine des pirates, faites-nous parvenir le document présent ainsi que l'acompte. La réservation ne sera effective qu'une fois l'acompte réglé. Vous avez la possibilité de payer sur place ou à distance par Carte bancaire en appelant le 07-50-60-37-64 durant nos horaires d'ouverture.

### **A noter :**

-Vous vous engagez à signaler toutes allergies ou maladies que peuvent connaître les enfants.

-Un adulte minimum devra être présent durant l'anniversaire. Il sera responsable des enfants invités.

- Les enfants devront tous être munis de chaussettes pour avoir accès aux jeux, la règle est la même pour les adultes qui souhaitent accompagner les enfants dans les jeux.

-L'îlot la plaine des pirates ne pourra être tenu pour responsable du vol ou de la perte d'objets personnels. Idem pour les cadeaux offerts à votre enfant qui seront sous votre responsabilité.

-La plaine des pirates n'accepte plus les paiements par chèque.

-Les consommations extérieures sont interdites

-Seuls les enfants invités sont autorisés à aller dans les jeux.

-Les enfants ne peuvent être considérés comme accompagnateurs, ainsi merci d'inclure les enfants présents avec vous le jour de l'anniversaire dans le nombre d'invités.

Nous espérons que vous, votre enfant et ses invités passeront un excellent moment à L'îlot - la plaine des pirates. Par ailleurs nous sommes à l'écoute et ouvert à toutes suggestions, n'hésitez pas à nous faire part de tout ce qui pourrait améliorer l'anniversaire de votre enfant.



Le

à

Nom et Signature